



LaMedecineDouce.com



# À la découverte de l'Accompagnement Périnatal

12 février 2024 par L'Equipe Resalib

## Sommaire



- Le rôle du CeFAP
- L'AFAP, une association qui regroupe les professionnels certifiés du CeFAP
- La prise en charge par les mutuelles

## Le rôle du CeFAP

Tout commence il y a plus d'une vingtaine d'années, lorsque Vanina Caïtucoli crée le **CeFAP**. C'est le premier centre de formation français dédié à l'Accompagnement Périnatal, et avec lui la formation d'Accompagnant-e Périnatal-e CeFAP®.

Cette formation a été élaborée dans l'objectif de **permettre à toutes les formes de famille d'être accompagnées**, depuis le désir d'enfant jusqu'aux premiers mois de la vie de bébé. Cette période périnatale est souvent source de questionnements, parfois de difficultés : adoption, parcours PMA, IVG, IMG, [deuil périnatal](#)...

C'est à ce moment que se fondent les bases d'**une parentalité sereine et épanouie**. Et on comprend combien il est nécessaire de pouvoir faire appel à des personnes ressources qui seront présentes pour apporter un soutien inconditionnel. Aussi bien émotionnel que pratique tout au long de cette période charnière.

L'Accompagnant-e Périnatal-e CeFAP® trouve sa place en dehors du champ médical et familial. Le but est de permettre aux futurs parents de faire leurs choix en conscience et de découvrir de quelle façon ils souhaitent vivre leur parentalité.

**La bienveillance, l'écoute active et le non-jugement** sont au cœur de l'accompagnement. Ces professionnels sont formés afin d'assurer une posture professionnelle unique qui est la signature du CeFAP.



Il ne s'agit pas seulement de transmettre des outils ou des informations.

L'Accompagnant-e Périnatal-e CefAP® offre un véritable espace de parole sans tabou, sans prosélytisme. Il donne toute sa place au co-parent dans cette aventure et permet à la future mère comme au futur père d'embrasser leurs compétences parentales pour **prendre des décisions au plus juste** de ce qu'ils sont.

L'Accompagnant-e Périnatal-e CefAP® possède toute une palette d'outils à disposition des futurs et des jeunes parents. Ainsi chacun pourra trouver un-e professionnel-le qui lui correspond.

## **L'AFAP, une association qui regroupe les professionnels certifiés du CeFAP**

Créée en 2011, l'**AFAP** (Association professionnelle Francophone de l'Accompagnement Périnatal) est née de la volonté des professionnels lauréats du CeFAP (Centre de Formation à l'Accompagnement Périnatal) d'être regroupés en Association Professionnelle.

Cela **facilite l'accès des parents à l'Accompagnement Périnatal**, en France et dans les pays francophones.

Au sein de l'AFAP, ces professionnels peuvent échanger sur leurs pratiques, élaborer des projets communs et créer un tissu professionnel cohérent.

Pour ses membres, l'AFAP est un **lieu de mutualisation de ressources**, aussi bien immatérielles que matérielles.



Par ailleurs, l'association et ses adhérents ont également la volonté, via leurs multiples projets, de faciliter l'accès des futurs et jeunes parents à un accompagnement professionnel de qualité, autour de l'arrivée de leur-s enfant-s.

La période précédant l'arrivée d'un enfant est souvent **bouleversante** et amène le couple/la famille à se questionner. Bénéficier d'une approche plus globale, parallèlement au suivi médical de la grossesse, peut permettre à chacun des membres de cheminer. Mais aussi de s'interroger et se préparer à vivre sa propre parentalité en fonction de son histoire, de son vécu, de ses croyances, de ses valeurs, de ses envies,...

La sollicitation d'un professionnel de l'Accompagnement Périnatal peut être envisagée à tout moment, en fonction des besoins et des attentes. Selon le projet d'accompagnement, il peut en effet s'agir d'un-e **Accompagnant-e Périnatal-e CeFAP®** ou d'un **professionnel ayant suivi une spécialisation en périnatalité auprès du CeFAP** (ostéopathe, psychologue, éducateur de jeunes enfants, infirmier,...).

C'est pourquoi nous avons eu à cœur de regrouper ces professionnels via notre [annuaire en ligne dédié](#).

## La prise en charge par les mutuelles

Le métier d'Accompagnant-e Périnatal-e se développe et répond ainsi à une demande de plus en plus grande des futurs parents. Pour autant, ce métier n'étant pas réglementé, il reste une charge financière importante pour les familles.

Depuis janvier 2024, pour la première fois l'AFAP et la mutuelle **ASETYS** ont collaboré. Les rendez-vous d'accompagnement périnatal avec un professionnel membre de l'AFAP **seront partiellement remboursés pour les assurés de [cette mutuelle](#)**.

L'AFAP continue d'œuvrer pour **étendre cette prise en charge à d'autres mutuelles**. Afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir bénéficier de cette prise en charge complémentaire.

**Un pas de plus vers la reconnaissance de ce métier** indispensable et complémentaire dans l'accompagnement des futurs et jeunes parents.

[Lire l'article](#)